

L'Alsace à l'épreuve du nazisme

les « malgré-nous »

« Les incorporés de force »

**(projection d'un film sur l'occupation en Alsace durant la seconde guerre mondiale
suivi d'une conférence de Madame Marie-Claire VITOUX,
historienne à "l'Université de Haute-Alsace".)**

Si la guerre de 39-45 a été un conflit planétaire, ce sont principalement les pays du continent européen qui en ont subi les conséquences les plus terribles. La Pologne est envahie le 1^{er} septembre 1939. La France et la Grande-Bretagne n'ont pas d'autre choix que de déclarer la guerre à l'Allemagne le 3 septembre.

A partir du 10 mai 1940, les armées d'Hitler progressent vers la France. Ce sont les régions du Nord et de l'Est de notre pays qui subissent dès le début, l'occupant et sa soif de revanche. Le 14 juin, soit 9 mois après la déclaration de la guerre, les Allemands entrent dans Paris. L'armistice est signé huit jours après, le 22 juin. La France est coupée en deux par la ligne de démarcation. Très vite, l'Allemagne viole le traité d'armistice en annexant les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : les départements alsaciens sont alors fusionnés pour former le Territoire du chef de l'administration civile en Alsace (Chef der Zivilverwaltung-Gebiet Elsass) et le département de la Moselle est converti sous la forme du chef de l'administration civile en Moselle (Chef der Zivilverwaltung Gebiet Lothringen). C'est donc dès l'ouverture des hostilités que le berceau du Souvenir Français est occupé. Et les nazis prendront leur revanche et se vengeront de l'affront de 1918. L'entreprise de germanisation est immédiatement mise en place.

Le 22 septembre 1942 en Alsace, le «Bulletin officiel de l'administration civile en Alsace» (le Verordnungsblatt des Chefs der Zivilverwaltung im Elsass) publie une ordonnance qui crée, le long des Vosges et de la frontière Suisse, une zone interdite d'une largeur de trois kilomètres. Cette zone est interdite à toute personne âgée de plus de quinze ans. L'ordonnance entre en application le 1^{er} octobre 1942. Elle est la conséquence des évasions de nombreux prisonniers de guerre ; de la réaction des jeunes après l'instauration du Service du Travail Obligatoire (Reichsarbeitsdienst (RAD)) le 8 mai 1941. Elle est également à l'origine de l'incorporation de force dans l'armée allemande le 28 août 1942 et enfin, elle est aussi motivée par la traversée de l'Alsace par des personnalités évadées comme le général Henri Giraud, qui empruntera également les Pyrénées Orientales ou le député Robert Schuman.

Ces départements annexés dès le début de la guerre ont subi les représailles nazis durant la plus grande période du conflit. Pour ne citer que la ville de COLMAR, elle n'a été libérée que le 2 février 1945, soit 3 mois avant la signature de l'armistice. Pour mémoire la Corse, premier territoire de la France métropolitaine à retrouver la paix, est libérée le 5 octobre 1943.

La spécificité de la résistance en Alsace et en Moselle vient avant tout de la résistance massive de la population à la germanisation. C'est de cette oppression que furent issus les premiers et les plus nombreux actes de résistance. Toute action ou attitude hostile à la germanisation ou portant atteinte au prestige ou à l'effort de guerre allemand, était non seulement considérée comme un acte de résistance mais également comme un acte de trahison par les occupants.

Dans son discours du 28 mars 1943 à Strasbourg, le Gauleiter d'Alsace Robert WAGNER (sorte de préfet de région) déclarait : « *Si un Alsacien vient et me déclare : je ne suis pas allemand, mais français, c'est-à-dire que je me considère comme Français ; je ne puis que lui dire : Tu n'es pas un Français, tu es un traître allemand. Tu es un traître à ton nom, à ta langue, à ta nationalité, à ton sang, bref à ta propre nature, à ta destinée (...). Aussi devras-tu comprendre qu'on se débarrasse rapidement de toi, comme aujourd'hui dans le monde entier on se débarrasse rapidement de tous les traîtres* ». Voilà donc le climat de terreur qui régnait dans les départements annexés.

Gérard CRONENBERGER nous propose d'ouvrir le livre de cette terrible guerre, à la page dédiée à l'Alsace-Moselle, sans désir de revanche, simplement pour comprendre, pour se souvenir, par devoir de mémoire.

À l'issue de la projection de son film, nous aurons le plaisir d'accueillir Madame Marie-Claire VITOUX, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine à l'Université de Haute-alsace qui animera la conférence. Chercheuse associée au CRESAT (Centre de Recherche sur les Economies, les Sociétés, les Arts et les Techniques à l'Université de Haute-Alsace), l'histoire de la mémoire de la seconde guerre mondiale en Alsace figure parmi ses nombreux thèmes de recherche. Auteur de nombreux ouvrages sur l'Alsace et en particulier sur la ville de MULHOUSE, elle est également titulaire de la légion d'honneur.

Ce devoir de mémoire sera porté par les plus hautes instances de cette magnifique région. Nous avons en effet l'honneur d'accueillir madame Sabine DREXLER, Sénatrice du Haut-Rhin, monsieur Didier LEMAIRE, député, ainsi que plusieurs élus locaux. La présence de monsieur Frédéric BIERRY, président de la Collectivité Européenne d'Alsace est également annoncée. Monsieur BIERRY a été le maire de la commune de SCHIRMECK. Les nazis y avaient installé un camp de redressement qui fonctionna de 1940 à 1944. Ce camp était destiné aux Alsaciens et Mosellans réfractaires au régime nazi, hommes et femmes, ainsi qu'à leurs familles en représailles. Mais il reçut en fait des prisonniers d'un peu partout, au hasard des sorts individuels, de l'évolution des lois répressives nazies.

Le Souvenir Français
Comité de CANET EN ROUSSILLON
Le président
Jean-Philippe HENNER
31 Avenue Mozart
66140 CANET EN ROUSSILLON
☎ 06 80 26 94 93 - ✉ jpnr.assopat@gmail.com